

Le programme de lutte biologique



AU LABORATOIRE :

Pour disposer d'un nombre de charançons aquatiques suffisant pour inoculer différents sites, la Biofabrique a mis en place des bassins d'élevage. Les jacinthes de ces bassins sont entretenues pour optimiser le développement des charançons aquatiques.



SUR LE TERRAIN :

Après plusieurs mois d'élevage, les auxiliaires sont récoltés et répartis en lots de 50 à 100 individus qui seront lâchés en différents points.

LE SUIVI :

Un suivi de leur efficacité sera effectué mensuellement autour de chaque point d'inoculation. Une réduction de 90 % des jacinthes présentes est envisageable sous 3 à 5 ans.



BIO FABRIQUE SAINT-LOUIS Zoom

La Biofabrique est une structure de la direction du Développement Rural de la province Sud, ayant pour mission principale la mise au point d'outils de lutte biologique permettant de réduire l'usage de pesticides chimiques au sein d'exploitations agricoles.

Les insectes, appelés « auxiliaires », qui y sont élevés, permettent de contrôler les principaux ravageurs des cultures ainsi que d'autres espèces envahissantes, dont certaines plantes aquatiques. Dans le cas de ce document, l'espèce envahissante est la jacinthe d'eau.

L'utilisation des insectes «auxiliaires» s'effectue selon une démarche globale, c'est le programme « Protection Biologique Intégrée (PBI) », que la Biofabrique s'efforce de développer en milieu rural.

Les Assises du développement rural

A l'initiative de la province Sud, l'ensemble du secteur rural calédonien s'est réuni pour les premières Assises du développement rural en Nouvelle-Calédonie. Une consultation élargie qui débouche sur l'optimisation des filières agricoles, avec un objectif : celui de tendre vers une plus grande autosuffisance alimentaire.

Direction du Développement rural (DDR)

Tél. 20 38 00 - Fax 20 30 03

ddr.contact@province-sud.nc

Tous les documents techniques sont disponibles et téléchargeables sur : province-sud.nc



ACTION Développement durable

Programme Lutte biologique

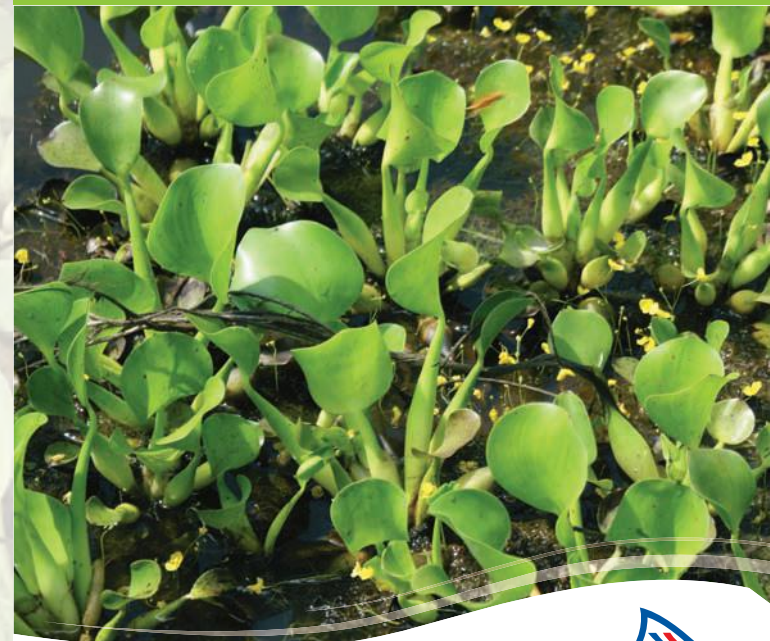
Contrôle d'espèces envahissantes La jacinthe d'eau



AVANT CONTRÔLE



APRÈS CONTRÔLE



province-sud.nc



La province Sud agit pour vous



Une espèce envahissante

La jacinthe d'eau



Introduite en Nouvelle-Calédonie en 1911, la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) est une plante aquatique envahissante flottant à la surface de l'eau.

Sa multiplication est principalement « végétative » par émission de petites plantes filles le long de la tige.



Classée parmi les 100 espèces les plus envahissantes au monde, elle forme des tapis denses qui réduisent d'une part, l'écoulement et le taux d'oxygène de l'eau, et d'autre part la pénétration de la lumière.

L'invasion par la jacinthe d'eau impacte la biodiversité ainsi que les activités socio-économiques dépendantes du milieu aquatique (barrages anti-sel et hydroélectriques, irrigations agricoles, pêche, zones récréatives, etc.).

La présence de la jacinthe d'eau affecte plus encore, puisqu'elle favorise les inondations, la sédimentation, ainsi que l'assèchement des zones humides.



Une solution biologique

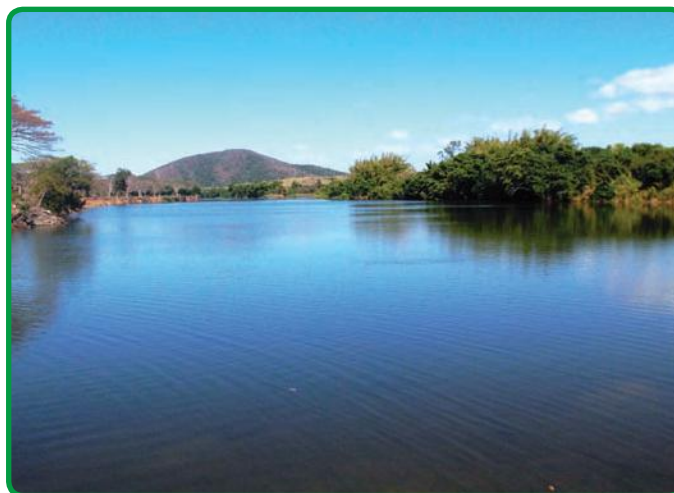
Les charançons aquatiques



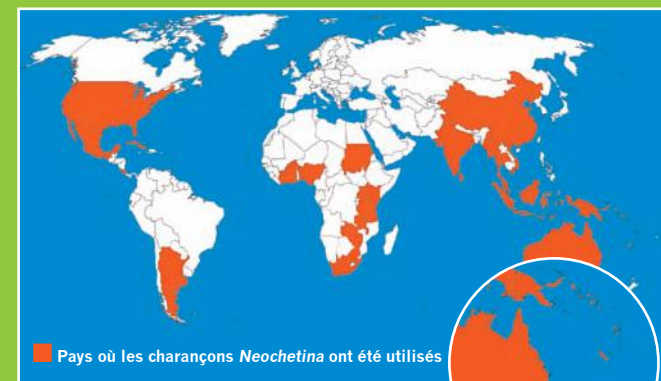
La lutte biologique consiste à utiliser un organisme vivant appelé « auxiliaire » pour contrer l'invasion d'une espèce exotique envahissante ou nuisible.

Dans le cas de la jacinthe d'eau, 2 auxiliaires sont employés dans le monde avec succès. Ce sont 2 espèces de charançons aquatiques : *Neochetina eichhorniae* et *Neochetina bruchi*.

Ces charançons, exclusivement aquatiques, sont spécialisés : ils ne s'attaquent qu'à la jacinthe d'eau. Leurs larves se développent dans la tige et leurs adultes consomment les feuilles en surface.



Ailleurs dans le monde



Les espèces envahissantes sont un fléau mondial à l'origine d'impacts majeurs pour l'environnement naturel et les activités humaines. Les îles, aux écosystèmes fragiles et endémiques, sont particulièrement vulnérables à l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Depuis une trentaine d'années, le succès des opérations de lutte biologique contre la jacinthe d'eau par des auxiliaires aquatiques est avéré dans plus de 30 pays, notamment à Fidji, au Vanuatu, aux îles Salomon et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Après une étude de risque mandatée en Nouvelle-Calédonie par le SIVAP et réalisée par l'IAC et l'IRD début 2012, le programme d'usage des charançons aquatiques est scientifiquement prouvé sans risque. C'est une solution peu coûteuse, pérenne, et qui s'inscrit dans le développement durable.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) intègre les missions du Pôle Espèces Envahissantes (PEE) créé en janvier 2013. Le PEE coordonne l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales à l'échelle du PAYS avec l'ensemble des collectivités et des partenaires locaux. La lutte contre la jacinthe d'eau constitue une des priorités en Nouvelle-Calédonie.

La province Sud et le Conservatoire d'espaces naturels travaillent conjointement à la lutte contre la jacinthe d'eau, pour une solution biologique.